

La date des sermons I, XII et L de saint Augustin

A. Kunzelmann estime que le sermon I a été probablement prêché en 391-393, avant la rédaction du *Contra Adimantum* (394-395). En effet, au premier chapitre de cet ouvrage, dit-il, Augustin traite du même thème, mais plus largement, que dans le sermon I, à savoir de la contradiction apparente, exploitée par les manichéens, entre *Genèse* I, 1 et *Jean* I, 1 ; s'il avait déjà écrit son ouvrage au moment de prononcer son sermon, il aurait été naturellement amené, dans l'invitation finale, à y renvoyer ses auditeurs¹.

C. Lambot se range à cet avis et ajoute, comme preuve supplémentaire, que les procédés oratoires mis en œuvre dans le sermon dénotent, eux aussi, la période du début².

Par contre, les deux savants assignent au sermon XII la date de composition du *Contra Adimantum* (394-395), parce qu'Adimante y est nommément pris à partie³. Quant au sermon L, Kunzelmann le croit de préférence contemporain du sermon XII⁴, Lambot du sermon I⁵. Ainsi pour l'un, le sermon I, pour l'autre les sermons I et L, seraient de deux années antérieurs au sermon XII et au *Contra Adimantum*.

Or, en 1930, Ferdinand Cavallera a montré qu'il existe entre ces trois sermons plus d'un lien étroit qui exige d'en rapprocher les dates ; il n'osa cependant pas préciser le temps où ces sermons furent prononcés⁶. Kunzelmann n'a pu utiliser cette étude ; Lambot en donne le résumé dans

1. A. KUNZELMANN, *Die Chronologie der Sermones des hl. Augustinus*, dans *Miscellanea Agostiniana*, vol. II, Roma 1931, p. 432 (cité désormais MA II).

2. *Sancti Augustini Sermones...* recensuit Cyrillus LAMBOT ; CC 41 (1961), p. 2.

3. MA II, p. 433 ; CC 41, p. 164.

4. MA II, p. 433.

5. CC 41, p. 624.

6. F. CAVALLERA, *Notes chronologiques et hagiographiques sur quelques sermons de saint Augustin*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 31, 1930, pp. 21-23.

son introduction au sermon I⁷, mais il ne s'est pas aperçu de son importance pour la chronologie.

1. — Dans la tradition manuscrite représentée par la collection *De alleluia* (=A), les sermons I, XII et L portent en suscription soit : *Tractatus* (serm. I et XII) soit : *Sermo* (serm. L) *contra manichaeos*⁸. Ils correspondent, sans aucun doute, à trois des cinq sermons signalés par Possidius dans son *Indiculum* sous la rubrique : *Tractatus aduersus memoratos* (=manichaeos), le sermo I au n° 29, le sermo L, au n° 30, le sermo XII au n° 33, les sermons intermédiaires correspondant au n° 31 et 32 étant perdus ou non identifiés⁹.

Si Possidius ne signale sous cette rubrique que ces seuls cinq sermons, alors que bien d'autres dirigés contre le manichéisme nous ont été conservés¹⁰, c'est qu'il les aura trouvés groupés ensemble dans la bibliothèque d'Augustin. Leur groupement n'a rien d'accidentel : les trois sermons qui nous restent — et pourquoi n'en serait-il pas de même des deux qui nous manquent ? — répondent, en utilisant la même méthode de réfutation, à des objections d'un même genre, soulevées par le même adversaire, dans des circonstances de temps bien déterminées.

Dans l'*Indiculum*, notre sermon I est le premier de la série et l'analyse de l'exorde ne permet aucun doute sur ce point. Le prédicateur y rappelle sa promesse antérieure¹¹ de réfuter, l'occasion venue, les calomnies pernicieuses des manichéens contre l'Ancien Testament. Il ne s'agit plus de calomnies générales bien connues, mais de calomnies nouvelles et précises : « ils disent que les écrits du Nouveau Testament et ceux de l'Ancien s'opposent entre eux au point qu'on ne peut les retenir tous les deux dans une seule et même foi¹² ». Comment s'y prennent-ils ? En opposant

7. CC 41, p. 2.

8. CC 41, p. 3 apparat crit. 1-4 ; p. 165, 1-7 ; p. 625, 1-3.

9. POSSIDIUS, *Librorum... sancti Augustini... indiculum*. Éd. A. Wilmart, dans MA II, p. 167 : « IV Contra Manichaeos. Tractatus aduersus memoratos 29, 30, 31, 32, 33... »

10. MA II, pp. 430-435.

11. *Serm. I, 1* ; CC 41, p. 3 lignes 10-11. F. Cavallera, *art. cité*, p. 21, observe que cette promesse « suppose un autre sermon non encore retrouvé qui n'avait pas probablement pour objet la réfutation directe du manichéisme ». Je me demande cependant si Augustin n'a pas pu faire cette promesse, en dehors d'une prédication proprement dite, « sous forme d'annonce » par exemple. Je me pose la même question à propos d'une promesse semblable dans *In Ioh. ev. tract. XII, 1* : « sed interim lectioni evangelicae ex ordine sermonem debitum reddamus, si placet ; deinde audiet Caritas uestra de pace ecclesiae uel quid egerimus uel quid adhuc agendum feratur » (PL 35, 1484). Après le commentaire de l'évangile, l'homélie ne donne aucune information de ce genre. Faut-il supposer qu'Augustin l'ait donnée après son homélie et que les tachygraphes ne l'aient pas notée ? La même question se pose à propos du début de ce *tractatus* : « Ex eo quod hesterno die intentam fecimus Caritatem uestram, intellegimus vos alacrius et numerosius conuenisse ». Dans cette supposition il est inutile de vouloir trouver le sermon dans lequel Augustin aurait pu donner son information.

12. *Serm. I, 1* ; CC 41, lignes 17-18.

des textes. C'est ainsi qu'ils mettent en contradiction les débuts de la *Genèse* et de l'*Évangile selon Jean* (thème du sermon I), *Aggée* 1, 6 et *Luc* xvi, 19 (thème du sermon L), *Job* 1, 6 et *Matthieu* v, 8 (thème du sermon XII).

2. — Kunzelmann ne semble pas avoir remarqué le caractère spécifiquement nouveau des calomnies des manichéens contre l'Ancien Testament¹³. Pour Augustin, il importe de le signaler, l'exploitation de l'opposition apparente des textes sacrés de la part des manichéens est chose entièrement nouvelle. Dans ses ouvrages antérieurs, déjà nombreux, contre les manichéens, il n'y fait aucune allusion, même pas aux endroits où il soutient ouvertement contre eux la défense de l'Ancien Testament¹⁴. C'est seulement dans le *De genesi ad litt. imperfectus liber*, ouvrage non directement dirigé contre les manichéens, que nous rencontrons une question qui pourrait faire écho à la nouvelle méthode d'attaque. Augustin se demande, au sujet précisément du premier verset de la *Genèse*, de quelle manière il est en concordance avec l'*Évangile*¹⁵. Mais dans la suite du commentaire, interrompu à peine commencé¹⁶, il ne donne pas de réponse à la question posée, il est donc impossible d'en déterminer l'origine. Quoi qu'il en soit, on admet généralement qu'Augustin a dû commencer la rédaction de l'ouvrage projeté vers 393, à l'époque même où le hasard le mit en présence de la nouvelle argumentation manichéenne qu'il combat dans les sermons I, XII et L.

3. — C'est vers 393, en effet, que tombèrent entre les mains d'Augustin, encore prêtre, quelques controverses d'Adimante qui avait été le disciple de Mani : « il les avait écrites contre la Loi et les Prophètes et s'était efforcé de démontrer que les écrits évangéliques et apostoliques leur étaient opposés¹⁷. » Augustin entreprit de le réfuter par la parole et par la plume. Il répondit à vingt-huit difficultés dans son *Contra Adimantum*, ouvrage qu'il rédigea dans des circonstances de travail telles qu'il égara plusieurs réponses, en composa d'autres, retrouva les premières, de sorte que finalement certaines questions obtinrent deux réponses¹⁸. Il n'eut pas l'occasion de l'achever¹⁹, mais « il dénoua aussi quelques-unes de ces mêmes questions dans des sermons adressés au peuple, à l'église²⁰. »

13. Voir : MA II, p. 432 et § 5 de la présente note.

14. Voir, par ex. : *De genesi ad manichaeos* et *Retract.* I, x ; BA 12, pp. 326-328.

15. *De genesi ad litt. imperf. liber*, III, 6 : « ...quaeri potest an... et quomodo congruat evangelio (PL 34, 222) ».

16. Voir : *Retract.* I, xviii ; BA 12, pp. 382-384.

17. *Retract.* I, xxii : « quas conscripsit adversus legem et prophetas, velut contraria eis evangelica et apostolica scripta demonstrare conatus (BA 12, p. 402) ».

18. Voir : *Retract.* I, xxii ; BA 12, p. 404 et note p. 572.

19. Voir : *Retract.* II, xxii ; BA 12, p. 404 ; *Contra advers. Legis et prophetarum*, II, XII, 42 : « ...in fine operis Adimanti quibus non respondi... illa interrupta sic remanserunt (PL 42, 666) ».

20. *Retract.* I, xxii : « Aliquas sane earundem quaestionum popularibus ecclesiasticis sermonibus solvi (BA 12, p. 404) ». Je ne vois pas pour quelles raisons G. Bardy pense pouvoir renvoyer aux sermons 153 et 142 (BA 12, p. 404, note 1).

Comme dans le *Contra Adimantum* Augustin cite d'abord les propres paroles de son adversaire, il est facile de se rendre compte du procédé utilisé par celui-ci : à la manière de Marcion dans ses *Antiithèses*²¹, il choisit tel passage de l'Ancien Testament pour l'opposer à telle affirmation du Nouveau en soulignant leur contradiction. Le même procédé est mis en œuvre par l'adversaire qu'Augustin combat dans les sermons I, XII et L. Nul doute que de part et d'autre l'adversaire ne soit le même, à savoir Adimante. Dans le sermon XII, 2 Adimante est nommément pris à partie²² ; dans le sermon I est traité le même thème que dans le premier chapitre du *Contra Adimantum*²³ ; quant au sermon L, à défaut d'autres indices, c'est le procédé combattu par Augustin, qui montre que l'adversaire est Adimante²⁴. Force nous est donc de voir dans ces trois sermons des spécimens de « ces sermons au peuple, à l'église », dans lesquels Augustin, selon son propre témoignage, a réfuté certaines objections d'Adimante²⁵. Il faut y ajouter, sans doute, les deux sermons perdus que Possidius mentionne, sous la même rubrique, dans son *Indiculum*, malgré l'absence d'antithèse textuelle dans l'énoncé des thèmes²⁶.

4. — Dans ces conditions, les sermons I, XII et L, ont dû être prêchés à des dates rapprochées qu'il convient de situer, non pas nécessairement par rapport à la rédaction du *Contra Adimantum*, mais par rapport au moment où Augustin a pu prendre connaissance des objections, nouvelles pour lui dans leur procédé, du manichéen Adimante, c'est-à-dire au plutôt vers 393. Il paraît normal qu'aussitôt pris connaissance du recueil, il en ait parlé à ses fidèles, leur promettant d'en fournir, à la première occasion, une réfutation en règle²⁷. Rien n'empêche, de plus, de supposer qu'Augustin ait mené de front sa réfutation par la parole et par la plume.

A mon avis, le sermon I n'a pu être prêché qu'en 393 au plus tôt, et comme il est le premier d'une série, les autres sermons n'ont pu que suivre à plus ou moins bref intervalle, dans l'ordre indiqué par Possidius, à savoir : le sermon L, après le sermon I, les deux sermons perdus et finalement le sermon XII. L'ensemble est contemporain de la rédaction du *Contra Adimantum* ; les années 394-395 conviendraient le mieux. A supposer que le sermon I (Kunzelmann, Lambot) et le sermon L (Lambot)

21. L'ouvrage de Marcion est perdu. Voir A. von HARNACK, *Marcion. Das Evangelium vom Fremden Gott*, Darmstadt 1960 (réimpression de la 2^e éd. de Leipzig 1924), pp. 74-92 : *Die « Antiithesen » Marcions*, et pp. 256-313 : *Die Antiithesen Marcions (nach Zitaten und Referaten)*.

22. *Serm.* XII, 2 ; CC 41, p. 166 lignes 34-35 : « ubi Adimantus... nam talium calumniarum iste conscriptor est ».

23. L'opposition textuelle entre *Genèse* I, 1 et *Jean*, I, 1.

24. L'opposition textuelle entre *Aggée* II, 9 et *Luc* XVI, 9.

26. Ed. A. Wilmart dans MA II, p. 167 : 31. « De die domini secundum Sophoniam prophetam contra quos supra ». 32. « De sacrificiis spiritalibus contra quos supra ».

27. Voir à ce sujet la note II.

soient de deux années antérieurs au sermon XII, ce serait les placer dans un isolement en tous points inexplicable.

5. — Après ce qui précède il me semble évident que les arguments invoqués par Kunzelmann portent à faux. Nous n'aurions pas à y revenir, si, indépendamment de ce que nous avons dit, ils ne reposaient sur des affirmations douteuses voire fausses²⁸.

Il est certain que le sermon I appartient à la première période de la prédication d'Augustin. Mais quand Kunzelmann affirme qu'il est du début (*An den Anfang*) de la période et qu'il justifie son opinion par le fait qu'Augustin y déclare n'avoir pas encore répondu aux calomnies des manichéens, il tend à suggérer qu'il s'agit du tout premier sermon qu'Augustin ait prêché contre les manichéens. Mais le sermon II, que Kunzelmann estime proche de l'année 391 et que je crois certainement antérieur au sermon I, prouverait à lui seul le contraire. Nous croyons avoir suffisamment montré plus haut que les calomnies mentionnées dans l'exorde du sermon I sont, quant à leur procédé, spécifiquement nouvelles.

Il est vrai que le sermon I et le premier chapitre du *Contra Adimantum* traitent du même thème : l'opposition entre *Genèse* I, 1 et *Jean* I, 1. Mais il n'est pas exact de dire que dans l'ouvrage la réponse est plus développée que dans le sermon ; dans ce dernier elle est, en réalité, deux fois et demie plus courte. La comparaison des deux réponses est, sur bien des points, fort instructive, mais elle ne fournit aucun élément permettant de conclure à la priorité de l'une sur l'autre²⁹.

Kunzelmann et Lambot, à sa suite, estiment le sermon I antérieur au *Contra Adimantum*, parce que, dans le cas contraire, Augustin y aurait naturellement renvoyé ses auditeurs³⁰. Sans insister sur le fait que le raisonnement vaudrait également pour les sermons XII et L, et sans doute est-ce pour cette raison que Lambot croit le sermon L, contemporain du sermon I³¹, il convient de faire remarquer que dans sa prédication Augustin n'a pas l'habitude, que je sache, de renvoyer ses auditeurs à l'un quelconque de ses ouvrages ; tout au plus se permet-il parfois de rappeler qu'il a traité du même sujet dans un autre sermon³².

28. MA II, p. 433 : « nicht weit vom Jahre 391 », tandis que pour le sermon I il écrit « ca 391-393 ».

29. On peut signaler, par exemple, que d'après le sermon I, 2, le manichéen aurait opposé *Genèse* I, 1 et *Jean* I, 1-3. d'après le livre *Genèse* I, 1-5 et *Jean* I, 10 ; dans les deux cas Augustin prétend citer les propres paroles de l'adversaire. Son choix semble avoir été déterminé par l'argumentation qu'il veut développer et qui n'est pas identique des deux côtés.

30. MA II, p. 432.

31. CC 41, p. 624.

32. Par contre, dans le *De Trinitate* XV, xxvii, 48 ; BA 16, pp. 554-556, Augustin cite textuellement *In Ioh. ev. tract.* XCIX, 8 et 9. On admet généralement que cette homélie n'a pas été prêchée mais dictée ; la formule introductive employée par

Quant aux procédés oratoires, mis en œuvre dans le sermon I, et qui fournissent à Lambot un argument supplémentaire, ils sont sensiblement les mêmes dans les sermons XII et L. Caractéristiques du début de la prédication d'Augustin, ils apportent la confirmation que nos trois sermons appartiennent à la première période, mais ils ne permettent pas, à eux seuls, d'établir dans cette période l'antériorité d'un sermon sur l'autre.

Albert C. de VEER.

Augustin n'en est que plus remarquable : « ...sufficiat... id quod de hac re in sermone quodam proferendo ad aures populi christiani diximus, dictumque conscripsimus (BA 16, p. 554) ».